



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103282

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la faible efficacité des mesures mises en place afin de lutter contre les atteintes à la santé auditive. En effet, la dernière mesure concernant la santé auditive date de 2015. Il s'agit d'un amendement n° AS1658 visant à imposer les limites de sortie à 100 dB(A) pour les appareils portables permettant l'écoute du son et pour les dispositifs d'écoute vendus seuls (casques, écouteurs, oreillettes). Il s'avère qu'elle n'est pas efficace car elle est peu respectée par tous les constructeurs. En mars 2016, M. le député a déposé une proposition de loi n° 3530 relative à la prévention en matière de santé auditive dans laquelle il a proposé des mesures dans le but de réduire le niveau sonore du son diffusé dans les lieux publics à cent décibels. Elle avait également pour but d'informer sur le danger lié à l'exposition au son à fort volume et de mettre à disposition du public des protections anti-bruit. Les associations et les professionnels de la santé auditive alertent sans cesse les pouvoirs publics sur l'urgence de la prévention, du dépistage préscolaire, scolaire et professionnel, de campagnes d'information auprès des jeunes, et également une large mise à disposition des outils de protection anti-bruit. Ces associations et professionnels ont besoin d'un fort soutien financier pour être efficaces sur le terrain. C'est pourquoi il souhaite connaître précisément les mesures qu'elle envisage prochainement et quels moyens elle compte investir pour mieux protéger la santé auditive des Français et tout particulièrement des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103282

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1902

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)